

L'Auditorat de l'ABC a déposé un projet de décision motivé dans une affaire de pratiques restrictives concernant le comportement de l'Ordre des pharmaciens dans le secteur des services délivrés par les pharmaciens

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a transmis au Collège de la Concurrence le 31 octobre 2018 un projet de décision faisant suite à l'instruction ouverte le 15 avril 2016 pour de potentielles pratiques restrictives de l'Ordre des pharmaciens à l'égard du groupe MediCare-Market.

Le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens est chargé d'élaborer les principes généraux et les règles relatifs à la moralité, l'honneur, la discrétion, la probité, la dignité et le dévouement indispensables à l'exercice de la profession, qui constituent le code de déontologie pharmaceutique.

Le marché des services prestés par les pharmaciens est un marché fortement régulé dans lequel la concurrence est réduite.

Dans son projet de décision, l'auditeur allègue l'existence de pratiques restrictives de concurrence attribuées à l'Ordre des pharmaciens ayant pour objet d'une part, d'évincer du marché des services délivrés par les pharmaciens et/ou d'empêcher le développement du modèle MediCare-Market et d'autre part, d'imposer indirectement à MediCare-Market un prix minimum de vente des médicaments. Ces comportements seraient contraires à l'article IV.1 CDE et à l'article 101 TFUE.

Cette affaire va maintenant être examinée par le Collège de la Concurrence, devant lequel l'Ordre des pharmaciens aura la possibilité de se défendre contre ces griefs. Il pourra soumettre des observations écrites au Collège et sera entendu lors d'une audience. Le Collège décidera s'il existe ou non une infraction au droit de la concurrence. Le projet de décision ne préjuge pas de cette décision.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Véronique Thirion

Auditeur général

Tél : +32 (2) 277 93 53

Courriel : veronique.thirion@bma-abc.be

Site internet : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).